

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1038

présenté par
Mme Buis

à l'amendement n° 922 de M. Garot

ARTICLE 22 UNDECIES

I. – À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« 1^{er} juillet »

les mots :

« 31 décembre ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 18.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement vise à étendre la période de mise en place des conventions.